

AVIS PUBLIC

OBJET : RÈGLEMENT NUMÉRO 420 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC DE PORTNEUF – ADOPTION

Lors de son assemblée régulière tenue le 27 novembre 2024, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le règlement en objet.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 420 peut le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, dans la section « La MRC », puis « Règlements et politiques ».

CAP-SANTÉ, CE 4 DÉCEMBRE 2024.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et greffière-trésorière